Ouestions au Feuilleton

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour que le leader du gouvernement à la Chambre dépose les documents en question?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

• (1520)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'ai écouté le ministre très attentivement. Je suis persuadé que tout le monde connaît mon intérêt pour les affaires étrangères. Le ministre a dit qu'il était prêt à envisager les propositions du représentant du NPD. Il a ajouté qu'il les étudierait et prendrait une décision. Le ministre pourrait-il envisager de modifier sa proposition et de la déposer demain? De cette façon nous pourrions avoir le consentement unanime.

J'ai écouté très attentivement la présentation du député néodémocrate. C'était une proposition très sensée à laquelle le leader à la Chambre du gouvernement a répondu logiquement. C'est un député de longue date. Pourrait-il procéder à des consultations rapides et revenir demain, de sorte que nous sachions exactement où nous en sommes?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, la question a été discutée entre les leaders à la Chambre. Bien entendu, je m'en remets à vous. Toutefois, le mandat avait été accepté, tout comme la procédure à suivre aujourd'hui. Le député de Hamilton-Mountain a soulevé une question que je considère très sérieuse et que nous voudrons résoudre. Il était dans l'intérêt de tous de conclure un arrangement raisonnable, car nous allons tous être pressés par le temps, étant donné que ce comité siégera pendant l'été.

Comme je l'ai dit, nous voulons continuer à travailler sur l'essentiel. Il importe de désigner les personnes qui animeront ce comité. Bien entendu, nous serons disposés à rencontrer les autres partis pour parvenir à un accord. Je me suis engagé à rencontrer le leader à la Chambre du parti du député. Nous parviendrons à une solution qui satisfera tout le monde.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. La Chambre approuve-t-elle la motion du leader du gouvernement?

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: A regret.

(La motion est adoptée.)

OUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n° 279 et 280.

[Texte]

LES CONGÉS TEMPORAIRES SANS ESCORTE

Question nº 279-M. Stackhouse:

- 1. En 1984, combien de détenus des pénitenciers fédéraux ont obtenu un congé temporaire sans escorte et combien ont a) enfreint les conditions de leur libération, b) été reconnus coupables (i) de meurtre (ii) d'homicide involontaire (iii) de vol à main armée?
- 2. Combien ont été reconnus coupables de crimes commis pendant qu'ils étaient en congé?
- L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): 1. En 1984, 3,920 détenus ont obtenu un congé temporaire sans escorte. a) 563. b) (i) 111, (ii) 185, (iii) 831.
- 2. Le Système d'information sur les détenus ne possède actuellement aucune donnée sur les détenus reconnus coupables de crimes commis lorsqu'ils bénéficient d'une forme quelconque de congé.

LES CRIMES COMMIS PENDANT UN CONGÉ TEMPORAIRE SANS ESCORTE

Question nº 280-M. Stackhouse:

Parmi les 3,116 détenus de pénitenciers fédéraux qui ont obtenu un congé temporaire sans escorte en 1983, combien ont été reconnus coupables de crimes commis pendant qu'ils étaient en congé?

L'hon. Elmer M. MacKay (solliciteur général du Canada): Le Système d'information sur les détenus ne possède actuellement aucune donnée sur les détenus reconnus coupables de crimes commis lorsqu'ils bénéficient d'une forme quelconque de congé.

[Français]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

[Traduction]

- M. Nickerson: Monsieur le Président, je voudrais demander encore une fois au secrétaire parlementaire quand je peux espérer obtenir une réponse à la question n° 86 posée le 15 novembre 1984. Elle porte sur les PCB sur les anciens emplacements de la ligne DEW. D'après les conversations que j'ai eues en privé avec des employés du MDN et du MAINC, je sais que ce renseignement est disponible. Aurait-on complètement oublié ma question?
- M. Dick: Absolument pas, monsieur le Président. Je tiens à assurer au député que nous répondrons prochainement à cette question extrêmement importante.
- M. le vice-président: On a répondu aux questions indiquées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Tous les avis de motion restent-ils au Feuilleton?

Des voix: D'accord.